

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2016/05/24-01

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 24 mai 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 04 mai 2016 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : modifications de l'offre de formation (complément)

Le conseil d'administration approuve les modifications apportées à l'offre de formation, détaillées dans le document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 35

Fait à Marseille, le 24 mai 2016


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université



TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT
(DIPLOMES NATIONAUX)

Avis favorable de la CFVU du 4 mai 2016 - Soumis au CA du 24 mai 2016
Complément

Composante	Type de diplôme	Mention Nomenclature (LP)	Parcours-type (L, Masters ESPE) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées
PHARMACIE	Diplôme de Formation Approfondie	Sciences Pharmaceutiques (DFASP)	(5ème année) - DFASP 2	<p>Demande de modification induite par une évolution réglementaire, finalisation d'une modification instaurée en 2015 / 2016</p> <p>Flière INTERNAT</p> <p>Au semestre 1,</p> <ul style="list-style-type: none"> * Suppression de l'UE de 3 ECTS "Le pharmacien et l'éducation thérapeutique du patient", * Augmentation du nombre d'ECTS des 3 UE obligatoires restantes qui passent chacune de 9 à 10 ECTS avec augmentation du nombre d'heures de travail personnel à volume HETD constant. <p>Variation en HETD : 0</p>